

EUROLAND FINANCE
(EUROLAND MARKET)

-Suspension de la cotation jusqu'au 17 janvier 2005 inclus

**-Nouvelles conditions d'inscription le 18 janvier 2005
suite au report de la cotation directe annoncée par la note ML/2005/0003**

En raison du niveau de la demande dans le système NSC, aucune négociation n'a pu être enregistrée dans le système. En conséquence, les ordres transmis le 14 février 2005 sur NSC sont annulés et caducs.

A la demande du membre du marché EUROLAND FINANCE, l'inscription sur le Marché Libre est reportée au 18 Janvier 2005. La négociation des actions dans le système NSC est suspendue jusqu'au 17 janvier 2005 inclus.

Les nouvelles modalités de l'opération sont :

Date et teneur de la cession :

Nombre de titres cédés	: 2000
Prix de cession	: 18 €
Date de la cession	: 18 janvier 2005
Jouissance des actions	: 1er janvier 2004

Transmission des ordres :

Le 18 janvier 2005, de 9 à 10 heures au plus tard, les membres du marché saisiront leurs ordres dans le système SHIVA en groupe de valeur 98.

Euronext Paris SA n'acceptera que les ordres limités à 18€.

Les ordres de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée de première négociation.

Il est précisé que le jour de la première cession, soit le 18 janvier 2005, les ordres de vente autres que celui portant sur une quantité de 2 000 titres, objet de cette cession, ne seront pas acceptés.

Règlement livraison :

Les opérations de règlement livraison seront relitées dès le 18 janvier 2005.

Observations techniques :

Code ISIN	: FR0010157115
Mnémonique	: MLERO
Groupe de valeur	: 10
Secteur d'activité FTSE	: 875 Investment banks.

Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre

Désignation de la société au Marché Libre : EUROLAND FINANCE
Service des titres : NATEXIS BANQUES POPULAIRES
Membre du marché en charge du dossier : EUROLAND FINANCE

NB: Il est rappelé que la société EUROLAND MARKET prendra la dénomination EUROLAND FINANCE dès agrément du CECEI.